

Compte-rendu du comité de pilotage NATURA 2000 du 16 octobre 2017

Le 16 octobre 2017, à 14h30, s'est tenu à Braud et St Louis le Comité de Pilotage pour les 2 sites NATURA 2000 « Marais de Braud et Saint Louis et Saint Ciers sur Gironde » et « Marais du Blayais ». L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Bilan Natura 2000 sur la période 2011-2016 et avancées 2017
- Validation du bilan et de la feuille de route pour la suite de l'animation
- Validation de la CCE comme structure porteuse de la démarche pour 2018-2020

Etaient présents : P. Plisson (Communauté de Communes de l'Estuaire), G. Watelle (Communauté de Communes de l'Estuaire), B. Hurel (Commnauté de Communes de Blaye), B. Broquaire (Etauliers), F. Rodrigues (CNPE du Blayais), M. Chrétien (Agence de l'Eau Adour Garonne), M. Michonneau (Chepniers), P. Riveau (Saint Androny), P. Labrieux (Marcillac), J. Mery (Fédération des Chasseurs de Charente-Maritime), E. Robin (Fédération des Chasseurs de Gironde), J. Jonchère (Fédération des Chasseurs de Gironde), R. Rodriguez (Commnauté de Communes de Blaye), N. Dolidon (Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Gironde), P. Héraud (Chambre d'Agriculture de Gironde), J. Macquart (Fédération de Pêche de Gironde), S. Grupp (Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Charente-Maritime), D. Fiton (Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Charente-Maritime), E. Champagne (Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Charente-Maritime), G. Epaud (Communauté de Communes de l'Estuaire), H. Duret (Boisredon), A. Coutant (Chamouillac), R. Chef (Soumeras), S. Jourdain (Chamouillac), P. Arthaud (Courpignac), D. Lochet (Saint Palais), G. Carreau (Blaye), D. Peynaud (Saugon), J. Joubert (Saint Ciers sur Gironde), C. Gravelat (Saint Savin), D. Rousseau (Communauté de Communes de la Haute Saintonge), D. Bayard (Association de Pêche du Goujon Saint Aubinois), D. Ardoin (Reignac), Y. Doumain (Association Syndicale Autorisée du Marais de la Vergne), D. Piéfort (Montendre/Syndicat de Bassin Versant de la Livenne Amont), E. Lalande (Communauté de Communes de l'Estuaire), J. Bertrand (Salignac de Mirambeau), J-M Rigal (Braud et Saint Louis), A. Renard (Département de Gironde), R. Boussiron (Berson), S. Sonchère (Sous-Préfecture de Blaye), P. Rucelle (Sud-Ouest), A-M Chirol (Haute Gironde)

Excusés : J-L Gleyze (Conseil Départemental de Gironde), S. Cardonnel (Conseil Départemental de Gironde), M. Creste (Conseil Départemental de Gironde), S. Brogniez (Conseil Départemental de Gironde), A. Rousset (Région Nouvelle Aquitaine), X. Auzuret (Région Nouvelle Aquitaine), B. Lafon (Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine), A. Castro (Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine), L-O Delebecque (Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine), C. Gouanelle (SEPANSO), X. Loriaud (Communauté de Communes de Blaye), P. Dartout (Préfecture de Gironde), L. Defranoux (Agence Régionale pour la Biodiversité en Aquitaine), F. Rigoulet-Roze (Préfecture de Charente-Maritime), L. Ghisalberty (Direction Départementale des

Territoires et de la Mer de Gironde), P. Etchessahar (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle Aquitaine), E. Ouvrard (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle Aquitaine), J-C Doussin (SIVOM de Montendre), J-P Duez (Saint Paul), J. Carre (Coux), G-A Pastor (Fours)

Président du COPIL : M. Philippe Plisson

Contact : Gauthier Watelle (chargé de mission Natura 2000) - 05 57 42 61 99

Le Comité de Pilotage a été introduit par son président, Philippe Plisson. Le chargé de mission Natura 2000, Gauthier Watelle, a ensuite présenté le bilan de l'animation puis le prévisionnel.

● Présentation du bilan de l'animation Natura 2000

L'animateur Natura 2000, Gauthier Watelle, après un bref rappel des fondements de la démarche, a présenté les résultats de la période 2011-2017 sur les sites Natura 2000 au travers des outils suivants :

- Les chartes : reconnaissance symbolique de l'Etat pour de bonnes pratiques
- Les contrats : financements à destination des propriétaires et gestionnaires
- Les MAEC : financements à destination des agriculteurs

Les montants des subventions perçues dans ce cadre ont été rappelés, ainsi que les superficies concernées :

	Chartes	Contrats Natura 2000	MAEC*
Surfaces concernées	327 hectares	94 hectares	548 hectares
Subventions mobilisées	X	170 000 €	393 500 €

* Pour l'année d'engagement 2017 uniquement

Le dispositif des évaluations d'incidence a ensuite été présenté. Puis l'importance d'une synergie avec les différentes politiques publiques a été rappelée. Dans ce cadre, Diane Laure Sorrel, du SMIDDEST (Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde) est intervenue pour présenter aux élus les préconisations du SAGE pour la prise en compte des zones humides dans les projets d'aménagement.

Un rappel des actions de communication a suivi : une exposition sur la démarche a notamment été réalisée sous forme de 5 kakémonos. Cette dernière est disponible sur simple demande auprès de l'animateur Natura 2000.

L'avancée sur l'aménagement des ouvrages de franchissement pour l'enjeu petite faune (loutre, vison, etc.), puis les résultats d'un stage consacré aux passereaux paludicoles du Marais de la Vergne clôturent enfin le bilan.



● Feuille de route pour la suite de l'animation

Le prévisionnel des mois à venir a suivi :

- Poursuite de la contractualisation des MAEC
- Poursuite de la contractualisation des Contrats Natura 2000
- Poursuite des efforts de communication, information et sensibilisation
- Poursuite des efforts de stratégie foncière (ENS, évaluations d'incidence)

L'intégralité de la présentation commentée par le chargé de mission, Gauthier Watelle, à l'occasion du Comité de Pilotage est jointe à ce compte-rendu, accompagnée de la présentation de Diane Laure Sorrel.

● Validation

Les points suivants ont été soumis à validation par le Comité de Pilotage :

- Le bilan 2011-2016 et avancées 2017
- Le prévisionnel global
La CCE comme structure porteuse de l'animation Natura 2000 sur la période 2018-2020

Ces propositions sont validées par les membres du COPIL à l'unanimité. Aucune abstention n'est constatée.

Braud et Saint Louis, le 31 octobre 2017

Le président de la Communauté de Communes de l'Estuaire,



Philippe PLISSON
Maire de Saint Caprais de Blaye

● Observations

1/ Emmanuel Robin, de la Fédération de Chasse de Gironde, insiste sur l'importance d'une continuité dans les subventions de la démarche Natura 2000. Nicolas Dolidon, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Gironde, répond que les sites en animation sont aujourd'hui nombreux : bien que l'enveloppe allouée à la démarche n'ait pas faibli, les subventions doivent être partagées entre chaque site. Concernant les retards de paiement, ces dysfonctionnements sont dus à une anomalie informatique. La Région est aujourd'hui le maître d'ouvrage du dispositif et pourra recueillir toutes les doléances qui lui seront adressées sur ces sujets.*

* Nicolas Dolidon, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Gironde, a transmis une note complète concernant les enveloppes budgétaires allouées à la démarche, et les dysfonctionnements des derniers mois. Cette note est disponible à la suite de ces observations.

2/ Philippe Plisson, président de la Communauté de Communes de l'Estuaire, précise que la compensation des projets impactant des habitats et espèces n'est pas correctement appliquée sur le territoire du SAGE. Diane Laure Sorrel évoque, pour y remédier, la création éventuelle des opérateurs territoriaux de compensation. Alain Renard, conseiller départemental de Gironde, ajoute que, pour une compensation efficace, des zones de compensation doivent être pré-identifiées.

3/ Philippe Plisson indique que, dans le cadre de la politique *Espaces Naturels Sensibles* du département, la création d'un Service des Actes Administratifs au Département serait idéal. Cela permettrait de fluidifier les procédures d'acquisition.

4/ Yves Doumain, président de l'Association Syndicale Autorisée du Marais de la Vergne, s'inquiète de la suppression des mares de tonne dans le cadre de la politique départementale des *Espaces Naturels Sensibles*. Il souhaiterait par ailleurs que le Département permette à ceux qui souhaitent d'acheter les parcelles mises en vente. Il demande enfin qu'une réunion officielle soit organisée avec le Département sur ces sujets. Alain Renard, conseiller départemental de Gironde, répond que cette politique des *Espaces Naturels Sensibles* est portée par une logique de projet partagé et cohérent, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes. L'objectif de cette politique vise l'acquisition d'ensembles parcellaires cohérents, répondant aux enjeux écologiques, agricoles et hydrauliques. Dans cette optique, le Département sera tout à fait disposé à rencontrer l'Association Syndicale Autorisée du Marais de la Vergne.

5/ Jacky Jonchère, de la Fédération de Chasse de Gironde, précise que le Marais de la Vergne revêt une importance écologique particulière pour les poissons. L'eau est le facteur clé du marais, et sa gestion doit être intelligente.

6/ Yves Doumain, président de l'Association Syndicale Autorisée du Marais de la Vergne, mentionne la bonne entente entre l'ASA et l'équipe Rivière de la CCE, vis-à-vis de la gestion des niveaux d'eau.

7/ Philippe Plisson, président de la Communauté de Communes de l'Estuaire, questionne les élus de Charente-Maritime et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer



concernant la validation du périmètre Natura 2000 en Charente-Maritime. Stéphane Grupp, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Charente-Maritime répond que la situation est toujours bloquée. Il précise que ce dossier n'est pas une priorité pour la DDTM17.

● **Ressources disponibles**

Les documents suivant sont disponibles sur le site internet de la CCE à l'adresse suivante : <http://www.cc-estuaire.fr/preserver-l-environnement/1110-natura-2000.html>

- 2016 - Bilan de l'animation Natura 2000
- Cahiers des charges MAEC
- Présentation du 16 octobre 2017
- Compte-rendu du Comité de Pilotage 2017

● **Eléments de compléments transmis par Nicolas Dolidon, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Gironde**

Réponse sur les enveloppes financière disponibles :

Nicolas Dolidon (DDTM33) indique que les enveloppes dédiées aux financements d'actions dans le cadre de Natura 2000 ne sont pas en baisse actuellement. Voici les chiffres recueillis postérieurement à la réunion pour l'ex-région Aquitaine et le département de la Gironde :

Années	Ex-Aquitaine	Gironde	
	Montant total dédié aux contrats Natura 2000	Montant dédié aux contrats Natura 2000	Nombre de contrats signés
2007-2013 (7 ans)	1 246 000 € soit 178 000 €/an	463 000 €, soit 66 000 €/an	67 soit 13,4 contrats/an et 6 910 €/contrat
2014-2017 (4 ans)	789 000 €, soit 197 000 €/an (+10%)	255 000 €, soit 64 000 €/an (-3%)	18 soit 4,5 contrats/an et 14 167 €/contrat
Enveloppe probable en 2018	200 000 € à 250 000 €	/	/

Ces chiffres indiquent une légère hausse des crédits disponibles au niveau de l'ex-région Aquitaine. Ceux-ci sont gérés au niveau régional, et répartis par département en fonction des différents contrats proposés et de leur hiérarchisation à l'aide d'une grille d'aide à la décision. Ceci explique la légère baisse girondine, conjoncturelle, alors que les crédits sont en hausse au niveau régional.

Il est clair que ces enveloppes budgétaires ne permettent pas de financer toutes les actions souhaitables dans les sites Natura 2000 de la région, mais là n'est pas leur vocation.



Elles sont censées permettre de faire émerger des projets exemplaires, pérennisés par d'autres moyens, ciblant des zones et des actions prioritaires.

Réponse sur les problèmes de paiement :

Si les enveloppes se maintiennent, on sait que les paiements effectifs des bénéficiaires sont actuellement bloqués, ce qui pose un certain nombre de problèmes sérieux. On rappelle que ce ne sont pas les paiements des aides Natura 2000 qui rencontrent des difficultés, mais l'ensemble des paiements des aides du second pilier de la Politique Agricole Commune (PAC), dédiée au développement rural au sens large, dont dépendent notamment les enveloppes allouées aux actions Natura 2000.

Les origines de ce retard sont multiples et se cumulent :

- Les négociations de la nouvelle PAC au niveau européen ont abouti avec du retard. Le transfert de la gestion des aides à la région (qui est devenue « autorité de gestion ») a entraîné des délais dans l'élaboration des règlements de développement rural 2014-2020 au niveau de chaque région.
- Ce transfert aux régions a augmenté le nombre de règlements à prendre en compte et donc le nombre d'outils différents à programmer pour instruire les demandes, procéder aux paiements et garantir le contrôle de la conformité des dossiers. Cette forte hausse du besoin de programmation par l'agence de service et de paiement (ASP) a sans doute été mal anticipée en terme de recrutement d'informaticiens pour fournir les outils informatiques ad hoc.
- À cela s'ajoute un développement non prioritaire des outils de paiement relatifs à Natura 2000, considérée comme moins prioritaire que d'autres politiques de développement rural (agriculture bio, MAEC systèmes).

A ce jour, les paiements des trois principales lignes budgétaires liées à Natura 2000 (financement des structures animatrices comme la CCE, paiement des contrats Natura 2000 et Mesures Agro-Environnementales et Climatiques pour les agriculteurs) sont donc bloqués par un strict problème de logiciel, mais le retard est également lié aux problèmes ci-dessus.

